

Arrêté n° 21/005/CM

Arrêté de composition du comité de pilotage du contrat de l'assainissement Centre.

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8065/20/CM du 9 juillet 2020 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l'élection de Madame Martine Vassal, en qualité de Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération AGER 002-607/13/CC du 31 octobre 2013 approuvant le choix du délégataire du service public de l'assainissement centre ;
- L'article 7 du décret n°2017-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;
- L'article 105.4 du contrat de Délégation de Service Public de l'assainissement centre, modifié par l'article 18 de l'avenant 5 du 14 décembre 2017.

CONSIDÉRANT

- Qu'il convient de définir la composition du comité de pilotage du contrat de l'assainissement Centre et d'en désigner les membres conformément à l'article 105.4 modifié.

ARRETE

Article 1 :

La composition du comité de pilotage du contrat de l'assainissement Centre, s'établit comme suit :

ÉLUS MÉTROPOLITAINS

- Monsieur Didier REAULT,
Vice-président de la Métropole délégué à la Mer, au Littoral, au Cycle de l'Eau, à la GEMAPI,
- Monsieur Laurent SIMON,
Vice-Président du Territoire Marseille-Provence délégué à l'Eau au Pluvial et à la Préservation des milieux, Conseiller de la Métropole, Maire de Plan-de-Cuques,

ADMINISTRATION

- Monsieur Domnin RAUSCHER,
Directeur Général des Services du Conseil de Territoire Marseille-Provence,
Directeur Général des Services de la Métropole Aix-Marseille-Provence,
- Madame Valérie-Anne MERCIER,
Conseillère technique – Direction Générale des Services
- Madame Nathalie PERRIN,
Directeur du Pôle Eau et Assainissement du Conseil de Territoire Marseille-Provence par intérim,

REPRÉSENTANTS DE LA STRUCTURE JURIDIQUE DÉDIÉE DE L'ASSAINISSEMENT CENTRE

- Monsieur Manuel NIVET,
Directeur Général du Service Assainissement Marseille Métropole (SERAMM),
- Monsieur Thierry OHAYON,
Contract Manager,
- Madame Cindy TAVERNIER,
Coordinatrice projets SI et Environnement.

Article 2

Monsieur Didier REAULT assure la présidence du comité de pilotage du contrat de l'assainissement Centre.

En cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur Laurent SIMON assure cette même présidence.

Article 3

Monsieur le Directeur Général des Services de la Métropole Aix-Marseille-Provence est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 3 février 2021

Martine VASSAL